



Madame, Monsieur,

Les inscriptions dans les écoles municipales de musique de Bellerive sur Allier, Cusset, Saint Yorre et Vichy, pour l'année scolaire 2016 – 2017, sont ouvertes. Vos interrogations éventuelles sur les conditions de déroulement de cette nouvelle année scolaire, dans le contexte annoncé de la mutualisation des services au niveau de l'agglomération de Vichy Val D'Allier, sont donc légitimes.

Nous tenons à vous apporter quelques précisions sur ce sujet, notamment compte tenu des informations partielles, voire erronées, que vous avez pu recueillir.

La mutualisation des services est un processus complexe. C'est pourquoi la date de création effective du conservatoire d'agglomération, résultant de la fusion des 4 écoles précitées, a été repoussée d'un an, soit à la rentrée 2017 – 2018, de même que l'harmonisation des tarifs.

L'année scolaire 2016 – 2017 est donc une année de transition. La compétence « enseignement musical » et les agents des 4 écoles de musique seront transférés à l'agglomération au 1^{er} janvier 2017. Mais cela ne remettra en cause ni les modalités tarifaires, ni celles relatives au fonctionnement qui resteront propres à chaque commune. Quelques ajustements seront mis en œuvre progressivement pour préparer la transition dans les meilleures conditions. Nous souhaitons en effet anticiper, autant que faire se peut, le fonctionnement harmonisé du futur établissement. Vos directeurs d'écoles restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous fournir toutes les informations utiles sur cette démarche. N'hésitez pas à les contacter.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Charlotte BENOIT,

Adjointe au Maire de Vichy
déléguée à la Culture et Manifestations
artistiques

Jean-Sébastien LALOY,

Vice-Président de VVA délégué à
l'enseignement supérieur, la culture, le
sport et la Métropole



Dossier d'inscription au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Vichy
Année scolaire 2016 / 2017

Situation familiale

1/ Nom, prénom du représentant légal*

Père Mère

Adresse.....

Ville

Téléphone(s)*

Adresse(s) mail*@.....

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Union libre Séparé(e) Veuf(ve)

2/ Nom et prénom du conjoint et/ou représentant légal (si utile)

.....

Adresse (si différente)

Ville

Téléphone(s)

Adresse(s) mail@.....

3/ Domiciliation légale de l'enfant chez les parents chez la mère chez le père

Autre

Adresse (si différente)

Ville

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Prénom*				
Nom (si différent)				
Date(s) de naissance *				
Téléphone				
Adresse(s) mail				
Choix instrument(s)				
Classe et Etablissement scolaire rentrée 2016				

Coordonnées d'autre(s) personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Nom Prénom Adresse et portable

* champs obligatoires

Autorisations et informations
(À remplir et signer obligatoirement)

Je soussigné(e)

Concernant le droit à l'image :

autorise la Ville de Vichy* ou n'autorise pas la Ville de Vichy* à prendre et publier des photographies ou des vidéos de mon enfant ou de moi-même (si élève) pour illustrer les différents supports de communication réalisés par les services de la ville de Vichy (papier ou internet).

Concernant les activités du Conservatoire :

autorise* n'autorise pas* mon enfant à participer aux concerts et auditions du Conservatoire.

Concernant le fonctionnement courant du Conservatoire :

Autorise le personnel du CRD en cas d'accident, à prendre toutes les mesures nécessaires et notamment l'hospitalisation de mon enfant, si le médecin le juge nécessaire.

Prends acte que les demandes d'autorisations parentales me seront adressées uniquement pour les activités non obligatoires.

Certifie que mon enfant est couvert par une police d'assurance garantissant ses activités dans le cadre de ses études au CRD de Vichy.

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur (affiché dans l'enceinte du Conservatoire) et les modalités de facturation.

Responsabilités

Les élèves sont placés sous la responsabilité de leurs professeurs, exclusivement pendant la durée des cours. En dehors de leurs cours, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents, lesquels doivent s'assurer de la présence des professeurs avant de les laisser au conservatoire.

Maladies - Accidents

Nom du médecin traitant : Tél. :
.....

Allergie(s) particulière :
.....

Date :

Signature :

* cocher la case correspondant à votre choix

Organisation des enseignements
Année scolaire 2016 / 2017

Retour des instruments pour révision dès le 26 août 2016

Tests de formation musicale pour les nouveaux élèves le mercredi 7 septembre 2016 à 16h00

Affichage des cours de Formation Musicale le jeudi 8 septembre 2016

Rendez-vous Parents Professeurs les 8 et 9 septembre 2016

Reprise des cours de Formation Musicale et d'instruments le lundi 12 septembre 2016

Reprise des cours de Pratiques d'Ensembles le lundi 19 septembre 2016

Horaires des cours de Formation Musicale

FORMATION MUSICALE	JOUR	HORAIRES	PROFESSEURS	Lieu CRD	Prénom de l'élève
EVEIL 1A MS 4 ans	Mercredi	11h-11h45	L Droy	Salle Rameau	
EVEIL 1B MS 4 ans	Mercredi	16h-16h45	S Eymard	Salle Messiaen	
EVEIL 2A GS 5 ans	Mercredi	10h-11h	L Droy	Salle Rameau	
EVEIL 2B GS 5 ans	Mercredi	15h-16h	S Eymard	Salle Messiaen	
EVEIL 3A CP 6 ans	Mercredi	9h-10h	L Droy	Salle Rameau	
EVEIL 3B CP 6 ans	Mercredi	14h-15h	S Eymard	Salle Messiaen	

1C1A	Mercredi	10h00-11h15	E Gil	Salle Messenger	
1C1B	Mercredi	16h30-17h45	F Géraudie	Salle Bayard 8	
1C1C	Jeudi	17h00-18h15	E Gil	Salle Messenger	
1C1D	Samedi	10h45-12h00	S Eymard	Salle Messenger	

1C2A	Lundi	17h00-18h15	V Cognasse	Salle Chabrier	
1C2B	Mercredi	11h15-12h30	E Gil	Salle Messenger	
1C2C	Mercredi	16h00-17h15	E Gil	Salle Messenger	
1C2D	Samedi	9h30-10h45	S Eymard	Salle Messenger	

1C3A	Mercredi	8h45-10h00	E Gil	Salle Messenger	
1C3B	Mercredi	16h00-17h15	V Cognasse	Salle Chabrier	
1C3C	Vendredi	17h30-18h45	F Géraudie	Salle Bayard 8	

1C4A	Mardi	17h00-18h15	E Gil	Salle Messenger	
1C4B	Mercredi	17h15-18h30	V Cognasse	Salle Chabrier	
1C4C	Jeudi	18h15-19h30	F Géraudie	Salle Bayard 8	

2C1A	Mardi	17h45-19h15	F Géraudie	Salle Bayard 8	
2C1B	Mercredi	14h00-15h30	F Géraudie	Salle Bayard 8	
2C2A	Mardi	18h15-19h45	E Gil	Salle Messenger	
2C2B	Mercredi	14h30-16h00	E Gil	Salle Messenger	
2C3	Lundi	18h15-19h45	V Cognasse	Salle Chabrier	
2C4	Mercredi	18h30-20h00	V Cognasse	Salle Chabrier	

3C1	Mercredi	17h30-19h30	E Gil	Salle Messenger	
3C2	Jeudi	18h15-20h15	E Gil	Salle Messenger	

Horaires des Orchestres, Chorales & Ateliers

Pratique collective	Jour	Heure	Enseignant	Prénom de l'élève
Initiation Orchestre à vents	Jeudi	17h15 à 18h15	A.FALIPOU/G.VALLEE	
Orchestre à cordes "Piccolo"	Mardi	17h15 à 18h00	V REFFAY/S LANGLOIS	
Orchestre à cordes «Staccatto»	Lundi	17h15 à 18h15	S. LANGLOIS/D.GRIMONPREZ	
Orchestre à cordes «Intermezzo»	Mercredi	14h à 15h	C.FALIPOU/V.REFFAY	
Orchestre d'Harmonie «Junior»	Mercredi	13h30 à 15h	Gildas VALLEE	
Orchestre à Cordes «Animato»	Mercredi	16h00 à 17h30	D.GRIMONPREZ/V.BUBOST	
Chorale enfants* «Les Polysons»	Mardi ou Mercredi	17h15 à 18h15	Lucie DROY	
Chœur Mixte	Lundi	20h15 à 22h15	Lucie DROY	
Chœur de femmes	Vendredi	19h45 à 21h45	Lucie DROY	
Chorale «Incant' Ados» (Enfants et adolescents de 10 à 18 ans)	Lundi	17h30 à 18h30	Marie-Hélène DUBOIS	
Ensemble de solistes (Niveau avancé)	Mardi	18h à 19h	Marie-Hélène DUBOIS	
Petit Chœur (répertoire varié) (Tous niveaux)	Mardi	19h à 20h	Marie-Hélène DUBOIS	
Atelier d'improvisation	Mardi	18h à 20h	JORDA/LANGLOIS VALLEE/GARROUSTE	
Fanfare	Sessions à déterminer		A. FALIPOU/G. VALLEE	
Orchestre d'Harmonie de Vichy	Mardi ou vendredi	20h45 à 22h30	Bruno TOTARO	
Atelier Steel Drum Atelier Steel Drum Intermédiaire Atelier Steel Drum Intermédiaire	Mercredi Mercredi Mercredi	20h15 à 22h00 19h00 à 20h00 18h00 à 19h00	Alexandre DURAND (Collège St Dominique)	
Atelier cordes pincées et autres...	Lundi	18h00 à 19h00	Emmanuel GARROUSTE	

Tarifs et conditions de règlement

adoptés par le Conseil Municipal de Vichy le 10 avril 2015, sa délibération faisant foi

*Vous avez choisi de vous inscrire ou d'inscrire vos enfants dans notre établissement et nous vous en remercions.
L'équipe du Conservatoire met tout en œuvre pour permettre de se familiariser avec l'univers de la musique, des instruments, des orchestres, dans le cadre d'une pratique amateur ou professionnelle.*

Alain Salmon, Directeur du Conservatoire.

Tarifs 2016 -2017 par cycle <i>sur présentation d'une copie de l'avis de taxe d'habitation ou copie de contrat de location ou quittance EDF</i>		Vichy et Creuzier le Vieux	Hors Vichy et Creuzier le Vieux
Cursus classique			
1^{er} cycle	Enfant	130 €	290 €
	Adulte	260 €	521 €
	Étudiants <i>sur présentation d'une carte étudiante</i>	129 €	261 €
2^{ème} cycle	Enfant	194 €	341 €
	Adulte	324 €	580 €
	Étudiants <i>sur présentation d'une carte étudiante</i>	163 €	325 €
3^{ème} cycle	Enfant	260 €	464 €
	Adulte	389 €	680 €
	Étudiants <i>sur présentation d'une carte étudiante</i>	195 €	392 €
Hors cursus classique			
Éveil Musical, Atelier Découverte <i>avec le prêt de l'instrument sauf pour le piano, l'orgue et les percussions</i>		93 €	113 €
Libre parcours adultes		260 €	521€
Ensembles, Chorales, Orchestres		93 €	113 €
Location instrument		108 €	174 €

Application des tarifs

- Tout trimestre commencé est dû. Les élèves arrivant en cours d'année se verront facturer leurs frais de scolarité par trimestre mais ne pourront pas bénéficier d'un règlement par prélèvement.
- Les tarifs des chorales, ensembles, ateliers découverte, éveil musical, libre parcours adulte et location d'instrument ne pourront être divisés par trimestre. Le tarif annuel est à régler intégralement quelle que soit la date de l'inscription ou de la location. La location des instruments est payable au moment de la remise de l'instrument.
- La facturation d'un élève est établie en fonction de l'adresse de son domicile et du tarif du cycle correspondant à sa dominante musicale. Le domicile est contrôlé sur présentation d'une copie de l'avis de taxe d'habitation ou copie de contrat de location ou quittance EDF
- Un élève ne peut changer de cursus en cours d'année.
- Toute démission doit être adressée par courrier au Directeur du Conservatoire.
- En cas d'abandon en cours d'année, les droits d'inscription pour l'année considérée restent exigibles et ne sont pas remboursables, sauf en cas de déménagement (sur justificatifs) ou maladie empêchant la poursuite des enseignements (sur présentation d'un certificat médical).

Les réductions

- A partir du 2ème enfant inscrit dans le cursus scolaire, un demi-tarif est appliqué à celui-ci (sauf étudiant). Il n'est pas applicable pour les élèves inscrits dans des pratiques musicales hors cursus scolaire : éveil, atelier découverte, chorale, ensemble et orchestre ainsi que pour les élèves bénéficiant déjà du tarif étudiant. Le tarif plein est appliqué sur l'élève dont le cycle est le plus bas, le(s) tarif(s) réduit(s) s'appliquant à (aux) l'autre(s) enfant(s). Cette réduction n'est pas applicable aux parents. Cette réduction n'est pas applicable pour les élèves inscrits dans des pratiques musicales hors cursus scolaire : éveil, atelier découverte, chorales et ensembles et orchestres.
- Pour les élèves âgés de moins de 25 ans tout au long de l'année scolaire, inscrits à l'Orchestre d'Harmonie de Vichy ou inscrits à la Société Musicale (possible à partir de la 3ème année du 2ème cycle d'instrument), et sous réserve d'assiduité (chaque trimestre, un justificatif de présence signé et daté sera transmis par les présidents de chaque association à l'administration du CRD) une réduction de 50% sera appliquée uniquement sur les tarifs du cursus scolaire. Elle n'est pas cumulable avec la réduction « à partir du 2ème enfant inscrit dans le cursus scolaire. Si le relevé trimestriel révèle des absences, (taux d'absentéisme égal à 50 %, l'élève subira un rappel de facturation).
- **Les réductions ne sont pas cumulables entre elles.**

Atelier Découverte (<12ans)

Pour les débutants âgés de moins de 12 ans, initiation instrumentale sans formation musicale et avec pratique collective, pendant 2 ans maximum qui consiste en un cours hebdomadaire de 30 minutes. La location d'instrument est gratuite.

Libre parcours (enfants)

A partir du 2ème cycle de formation musicale pour les élèves mineurs et pendant 2 ans au maximum, il permet à l'élève de continuer de suivre les cours d'instrument (45 minutes hebdomadaires) tout en étant dispensé de formation musicale. La pratique d'orchestre reste cependant obligatoire. Le tarif appliqué demeure identique à celui d'un élève suivant le parcours musical classique.

Libre parcours adultes (>18ans)

Pour les élèves adultes, il permet de suivre les cours d'instrument (30 minutes hebdomadaire) sans formation musicale ou l'inverse. La pratique d'orchestre ou d'ensemble est possible et comprise dans le tarif. Cependant, ils ne peuvent bénéficier d'aucune réduction sur le tarif appliqué,

Les « plus » sans surcoût de facturation

- Pratique d'orchestre, d'ensemble ou de chorale pour les élèves inscrits dans le cursus scolaire.
- Possibilité pour un élève de suivre un ou plusieurs autres cours d'instrument. La location de l'instrument reste payante
- L'éveil musical est cumulable avec un Atelier Découverte.

Modalités de paiement

Redevable du paiement (si différent du responsable légal)

Nom : Prénom :

Adresse :

Lien de parenté :

Modalités de règlement choisies :

- En 1 fois à l'inscription, en numéraire ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public avant fin octobre 2016

- En 7 fois sans frais par prélèvements automatiques pour *les factures supérieures ou égales à 200 €*. Merci de fournir un relevé d'identité bancaire ou postal et de signer le mandat SEPA à réception. Les prélèvements seront effectués les 10 décembre 2016, 10 janvier, 10 février, 10 mars, 10 avril, 10 mai, et 10 juin 2017. Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque, ou de banque postale, devra fournir un nouveau RIB. Cet envoi devra parvenir au Conservatoire à Rayonnement Départemental au moins 1 mois avant la date de virement prévu. Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Passés 3 rejets de prélèvement, vous restez redevable des 3 échéances non payées et un titre sera émis pour le solde et envoyé à la famille. Vous serez exclus définitivement des prélèvements. L'échéance impayée, augmentée des frais de rejet, est à régulariser auprès de la Trésorerie de VICHY, 23 rue Couturier, 03200 VICHY.

NB : Le coût de la location d'instruments est à régler à réception de l'instrument.

Pièces jointes impérativement à la fiche d'inscription

Justificatif de domicile du responsable légal de L'Enfant datant de moins de 3 mois: factures EDF, téléphone, quittance de loyer, taxe d'habitation, taxe foncière ou taxe professionnelle (CVAE)

Carte d'étudiant de l'élève (possible jusqu'à 25 ans)

R.I.B. et bordereau SEPA signé si prélèvements en 7 fois.

Fait à, le

Signature des parents ou du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »:

La signature de ce document entraîne l'acceptation du règlement intérieur disponible à l'administration.